

Termes de référence

Pour le recrutement d'un-e juriste avéré-e en matière de violence cybernétique faite aux femmes et aux filles dans le cadre de l'élaboration et la mise en ligne d'un baromètre de cyberviolence faite aux femmes

Structures/organisations	Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) Fonds des nations unies pour la population Union Européenne
Objet de la consultation	Contribution à la mise en œuvre d'un baromètre de cyberviolence faite aux femmes et aux filles
Durée de la mission	Septembre 2022 – Novembre 2022
Contexte	<p>« Les sociétés numériques », « les peuples d'internet », « les nétoyen-ne-s »..., des concepts récents qui traduisent l'omniprésence et la transversalité du numérique à savoir les nouvelles technologies, les réseaux sociaux et les nouveaux médias dans toutes les sphères.</p> <p>En effet, l'utilisation grandissante d'internet, la rapidité et la viralité de diffusion des informations ont engendré, malgré les différentes politiques de la sécurité en ligne, un phénomène épidémique : la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles.</p> <p>Ce type de violence se présente sous différentes formes dont, le flaming (messages violents, insultants et menaçants), le dénigrement, l'usurpation d'identité, le outing (partage d'informations intimes et /ou confidentielle), le revenge porn, le slut shaming (Honte faite aux femmes), le cyberharcèlement ...</p> <p>Très souvent, les femmes victimes de cyberviolence se trouvent face à une situation de victimisation secondaire et de culpabilisation fondée sur un héritage socioculturel sexiste et un système de croyances discriminatoires.</p> <p>A cet égard, l'étude exploratoire faite par le CREDIF en 2019 portant sur « Les violences faites aux femmes dans l'espace numérique : l'exemple du Facebook ¹ » montre que 95% des femmes enquêtées préfèrent ne pas porter plainte de peur de stigmatisation de la part de leur entourage.</p> <p>Selon la même étude, la majorité des interviewées affirment que la plupart des femmes victimes de cyber-agression ne sont pas conscientes d'être dans une situation de violence. Une des premières explications à ce constat est que de nombreuses victimes ne réalisent toujours pas ce qui s'est passé et sous-estiment la gravité de la situation.</p> <p>Dans la même perspective, le rapport d'orientation réalisé par le CREDIF en 2021 portant sur « La cyberviolence faite aux femmes en Tunisie ² » a mis l'accent sur les stratégies et les armes d'emprise adoptées par l'auteur de la cyberviolence faite aux femmes (repérer les fragilités de la victime, instaurer un climat de confiance avec elle, l'isoler, la dévaloriser, inverser la culpabilité, instaurer un climat de peur et d'insécurité...). Ces stratégies ne font qu'exacerber la situation de vulnérabilité, le sentiment de peur et accroître le risque de cyberviolence faite aux femmes.</p> <p>C'est dans ce contexte que le Centre, de Recherches, d'Etudes, de Documentation, et d'Information sur la Femme (CREDIF) propose, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dans le cadre du programme Emna « Pour une réponse intégrée aux violences fondées sur le Genre » appuyé par l'Union</p>

¹ Sadok Hammami, « Les violences faites aux femmes dans l'espace numérique : l'exemple du Facebook », 2020, Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF).

² <https://drive.google.com/file/d/1SRGhyuz52wvy6KOPx4Bwec3-v7mNyukN/view?usp=sharing>

	<p>Européenne d'élaborer et de mettre en ligne un baromètre de cyberviolence faite aux femmes.</p> <p>A cet égard, nous envisageons le recrutement d'un-e juriste avéré-e en matière de violence basée sur le genre et violence cybernétique faite aux femmes et aux filles pour assurer les missions décrites ci-dessous.</p>
Missions de l'expert-e	<p>L'expert-e recruté-e est appelé-e à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de réflexion et de préparation nécessaires ; • Identifier les procédures nécessaires et les textes de loi adéquats à chaque niveau de danger et/ou de risque de la cyberviolence faite aux femmes et aux filles ; • Reformuler les procédures et les textes de loi proposés en message d'orientation juridique et procédurale, en arabe et français, et les valider avec l'équipe du CREDIF et de l'UNFPA • Co-valider la mise en œuvre technique du baromètre de la cyberviolence faite aux femmes et aux filles (accessibilité, positionnement...) ; • Participer à la rencontre de présentation du baromètre de la cyberviolence faite aux femmes et aux filles ; • Fournir un rapport détaillé de mission.
Livrables	<p>-Le contenu juridique du baromètre de cyberviolence faite aux femmes et aux filles (les textes de lois relatifs à la cyberviolence faite aux femmes et aux filles et les procédures de recours).</p> <p><i>NB : La langue du contenu du baromètre en question sera l'arabe et le français.</i></p> <p>-Le rapport de la mission</p> <p><i>NB : Le rapport doit être soumis en langue française.</i></p>
Période et conditions de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> • 05 jours étalés entre le 12 septembre et le 30 novembre 2022 • Les honoraires seront déterminés selon la grille des honoraires des consultants nationaux des Nations Unies.
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement sur le Grand Tunis
Suivi/monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • La supervision et la validation du travail seront assurées par les équipes du CREDIF et de l'UNFPA. • Le/la soumissionnaire est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.
Qualifications et expérience :	<p>Diplôme en Droit ou sciences juridiques avec une expérience avérée en relation avec les droits humains, le genre et les violences fondées sur le genre, particulièrement les violences faites aux femmes et les efforts entrepris dans la lutte contre ces derniers.</p> <p>Expertise en matière de cyberviolence faite aux femmes et aux filles.</p>
Soumission de candidature	<p>Le dossier de candidature doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV • Une offre technique incluant une note de compréhension qui tiendra compte des éléments contenus dans la présente demande de consultation. • Une Offre financière détaillée <p>Date limite d'envoi des candidatures : 11 septembre 2022</p> <p>Veuillez transmettre votre demande à l'adresse suivante : tunisia.office@unfpa.org et en cc bouali@unfpa.org</p> <p>Avec pour objet « Candidature –juriste baromètre–nom et prénom».</p>